Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 059-215900176-20220203-DE22014-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 février 2022 Convocation du : 28 janvier 2022 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, DEBUISSON, respectivement pour ont délégué représenter les HAESEBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Pierre VANNESTE

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 059-215900176-20220203-DE22014-DE

#### DE22.014

### **AMNAGEMENT DURABLE**

# POLITIQUE FONCIERE TRANSFERT DE PARCELLES ALLEE DES MARECHAUX

Autorisation - Approbation

**(38)** 

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin d'améliorer les conditions de stationnement au sein du centre ville, une poche de stationnement a été créée entre la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue du Maréchal Foch donnant naissance à l'allée des Maréchaux.

Une régularisation foncière doit être opérée afin de transférer l'entièreté de cette nouvelle voirie à la Métropole Européenne de Lille.

Ce transfert de propriété concerne des parcelles qui demeureront dans le domaine public, puisqu'elles resteront à usage de voirie. La procédure de transfert sans déclassement prévue par l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques peut être envisagée. La sollicitation de l'autorité compétente de l'État, en application des article L. 1311-9 à L.1311-12 du code général des collectivités territoriales n'est donc pas requise.

Le transfert à la Métropole Européenne de Lille interviendra sur la base :

- d'une emprise de 1 m² à extraire de la parcelle CR 232,
- d'une emprise de 384 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle CR 312,
- d'une emprise de 1778 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle CR 331.

Ce transfert se réalisera après découpage et à titre gratuit. Un document de modification du parcellaire cadastral est actuellement en cours de réalisation par le géomètre.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert à titre gratuit des emprises à extraire des parcelles désignées ci-dessus qui resteront dans le domaine public
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants, leurs annexes et leurs suites.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

Bernard HAESEBROECK Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 059-215900176-20220203-DE22014-DE



MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADATRAL (DGFIP)

Commune: 59017
Amentières

Numero d'octre du document d' Document verifié et numéroiè le A Par  (An. 25 du dépet n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arrentage, certifie par les proprélaires soussignés (3) a éta platóf (1).
A. Départa les métablières exists du faurries de busque.

6 Enconformité du peculinge.
Chance sourie lerrain.
Chance sourie lerrain.
Chance ourie lerrain.
Chance of serie le 2001/2020.
Dar M. RICHE.
Secrimère à ARMENTERES.
Les propoblères debanna anni pris connaissance.
des informations pontées au cas de la chamise 6463.

A ANAMANTIERES

Cachet du rédacteur du document.

CABINET GEOLYS
SELARI de Géomètres-Experts
Capital de Héchnères-BP 20003
9. Avente de l'Étunge - BP 20003
55426 ARMÉNTIERES CEDEX
TAIL AND 1972 DE LEA DI 2017 AND CACHET HE PERFORMENT L'AND CACHET HE PARTIE L'AND CACHET L'AND CAC

Signature
Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

Signature

S

A RMENTIERES

M. RICHE

Financia mentro curine La terreta A nass applicate qui consiste de Come statuta dels retros qui cost de meno i cont. Como di sumpa 8, qui provibilimi potente tron efficial sun materi o fortunare.

Ci Catalo de la provincia applica (gonzale sunci moncreta divente co terreta misso de la provincia prime su controlica di controlica con terreta misso de la provincia provincia su controlica di controlica con terreta misso del controlica del controlica del controlica del Di Prizade Na Come e conferencia del controlica del controlica del Di Prizade Na Come e conferencia del controlica del controlica del Di Prizade Na Come e controlica del cont

ID: 059-215900176-20220203-DE22014-DE

Département :

Commune: ARMENTIERES

Section: CR Feuille: 000 CR 01

Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/01/2022 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2017 Ministère de l'Action et des

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIC

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SDIF NORD PTGC LILLE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 22 RUE LAVOISIER 59466 59466 LOMME CEDEX

tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

